



FR

COMMISSION DES FINANCES
66^{ème} session
Rome, 30 septembre 2009

UNIDROIT 2009
AG/Comm. Finances (66) 6
Original: anglais/français
Novembre 2009

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur le déroulement de la 66^{ème} session de la Commission des Finances</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Pour l'information des membres de la Commission des Finances</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>A.G./Comm. Finances (65)3 Add.1 ; (66) 1, 2, 3, 4, 5; Comptes 2008</i>

1. La 66^{ème} session de la Commission des Finances s'est tenue à Rome, au siège d'UNIDROIT, le 30 septembre 2009. Le *Secrétaire Général* a souhaité la bienvenue aux participants.

Point n. 2 de l'ordre du jour: Election du Président de la Commission

2. Le *Secrétaire Général* a rappelé que la Commission nécessitait d'un nouveau Président, puisque M. Peter Adamek, représentant de l'Allemagne, qui avait si brillamment et efficacement assuré la présidence pendant les dernières sessions, avait quitté Rome. Suivant la pratique de l'Institut d'inviter à la présidence de la Commission le membre ayant servi depuis le plus longtemps, il a proposé à la Commission de nommer Mme Manuela Leimgruber, représentante de la Suisse, à cette charge.

3. Le *représentant du Canada* a soutenu cette proposition.

4. *La Commission a approuvé la proposition ; Mme Leimgruber a accepté et a donc assumé la Présidence de la Commission.*

Point n. 1 de l'ordre du jour: Adoption du projet d'ordre du jour

5. Le *Président* a proposé à la Commission d'adopter le projet d'ordre du jour (Annexe I). *La Commission a approuvé la proposition.*

Point n. 3 de l'ordre du jour : Modification définitive du Budget et Comptes pour l'exercice financier 2008 (AG/Comm. Finances (66) 2 et Comptes 2008))

6. Le *Secrétaire Général adjoint* a introduit ce point à l'ordre du jour. Elle a rappelé que les Comptes pour 2008 avaient été envoyés en juillet 2009 à tous les Gouvernements des Etats

membres. En 2008 les dépenses mettaient en évidence une légère réduction, due aux efforts du Secrétariat d'effectuer des économies ; les Comptes montraient un excédent actif - dû pour la plupart au recouvrement d'arriérés - qui avait été reporté sur l'exercice financier 2009. Les Comptes avaient été vérifiés par le Réviseur.

7. En l'absence d'autres commentaires, *la Commission a recommandé à l'Assemblée Générale d'approuver les Comptes pour l'année financière 2008.*

Point n. 4 de l'ordre du jour : Ajustements au Budget de l'exercice financier 2009 (AG/Comm. Finances (66) 3)

8. Le *Secrétaire Général adjoint* a introduit le point à l'ordre du jour. Elle a présenté le document AG/Comm. Finances (66) 3, qui indiquait qu'aucun ajustement au Budget pour l'année financière en cours n'était estimé nécessaire.

9. Le *représentant de l'Italie* a indiqué que la contribution de son Gouvernement pour 2009 allait être de € 197.000, donc inférieure à l'estimation indiquée par le Secrétariat dans le Budget. Il a rappelé que la contribution italienne était régie par l'article 16 du Statut d'UNIDROIT, qui faisait référence à la loi d'approbation du budget de l'Etat italien, et que, par conséquent, le montant de la contribution était déterminé chaque année par le Gouvernement italien après l'approbation de la "legge finanziaria"; il a souligné que la somme spécifiée dans le budget était une estimation du Secrétariat. Il a aussi rappelé que des travaux importants étaient en cours (sous la responsabilité des Autorités italiennes assurant la gestion de la Villa Aldobrandini) dans le but d'améliorer l'état des locaux de l'Institut, en particulier de la Bibliothèque, et d'en élever les standards. Il a souligné que le soutien italien envers l'Institut était constant et resterait inchangé.

10. Les *représentants du Royaume-Uni, du Mexique, de la Suisse, du Canada, de la Fédération de Russie et de la France* ont exprimé leurs préoccupations concernant l'époque de l'année à laquelle le Gouvernement italien annonçait sa contribution et l'impact sur les prévisions financières de l'Institut pour l'exercice 2009 et les années suivantes. Ils ont aussi exprimé leurs préoccupations sur l'impact que cette diminution de la contribution italienne pour 2009 allait avoir sur les activités de l'Institut et sur les contributions des autres Etats membres.

11. Le *Secrétaire Général* et le *Secrétaire Général adjoint* ont assuré que cette réduction, qui allait obliger l'Institut à observer une discipline financière très stricte afin de réaliser des économies, n'allait pas se répercuter sur les contributions des autres Etats membres.

12. *La Commission a pris note du document AG/Comm. Finances (66) 3.*

Point n. 5 de l'ordre du jour : Arriérés de contributions des Etats membres (AG/Comm. Finances (66) 4)

13. Le *Secrétaire Général adjoint* a introduit le point à l'ordre du jour. Elle a indiqué que l'état des arriérés des Etats membres s'était beaucoup amélioré, et qu'un seul Etat membre, la Bolivie, présentait une situation difficile.

14. Le *Président* a félicité le Secrétariat d'UNIDROIT pour cette situation satisfaisante.

Point n. 6 de l'ordre du jour : Projet de Budget pour 2010 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice (AG/Comm. Finances (66) 5)

15. Le *Secrétaire Général adjoint* a introduit ce point à l'ordre du jour et a illustré le doc. AG/Comm. Finances (66) 5. Elle a indiqué que seul le Gouvernement du Canada avait envoyé des observations sur le projet de budget, qui étaient en annexe au document.

16. Le *représentant du Canada* a souligné que la réduction de la contribution italienne en 2009 pourrait avoir des répercussions sur le budget 2010, si une telle réduction devait être maintenue.

17. Le *représentant de l'Italie* a indiqué que comme d'habitude à cette époque de l'année – vu la complexité de la procédure de déterminer et transférer la contribution italienne à UNIDROIT – il n'était pas possible au moment actuel (avec la loi budgétaire encore à l'examen du Parlement) d'indiquer avec précision le montant de la contribution italienne au budget d'UNIDROIT en 2010. Tenant compte de cela, il a suggéré que le Secrétariat adopte une certaine prudence en procédant à des estimations, et qu'il aurait mieux valu de prendre comme référence le niveau de la contribution italienne au budget 2009 au lieu de celle de 2008.

18. Les *représentants du Royaume-Uni, du Mexique, de la Suisse, du Canada, de la Fédération de Russie et de la France* sont intervenus sur l'opportunité de modifier le projet de budget pour 2010, afin d'y inclure une estimation plus prudente de la contribution italienne et d'adapter en conséquence la prévision des recettes et des dépenses.

19. Le *Président* a proposé que le Secrétariat prépare une version révisée du projet de budget, en tenant compte des suggestions formulées par les membres de la Commission, qui pourrait être transmise par courrier électronique aux membres de la Commission – selon une pratique déjà adoptée en d'autres occasions – accompagnée par une proposition d'avis à transmettre à l'Assemblée Générale lors de sa 65^{ème} session, *formulée par le Président*.

20. Le *Président* a conclu le point 6 de l'ordre du jour, en rappelant qu'après la procédure d'échange d'informations et de consultations, la Commission serait en mesure d'exprimer son avis.

21. Note du Secrétariat : Dans les jours successifs à la réunion, le Secrétaire Général adjoint a envoyé un projet de budget révisé (doc. A.G./Comm. Finances (66) 4 rév.) par courrier électronique à tous les membres de la Commission. Le Président a conduit la procédure de consultation prévue avec les membres de la Commission, à la conclusion de laquelle elle a formulé l'avis de la Commission des Finances, à transmettre à l'Assemblée Générale, de la manière suivante:

« La Commission des Finances recommande à l'Assemblée Générale d'adopter le projet de budget 2010 et souligne l'importance d'une estimation prudente de ses recettes lors de l'élaboration des futurs budgets ».

Point n. 7 de l'ordre du jour : Etats membres inactifs

22. Le *Secrétaire Général* a introduit ce point à l'ordre du jour, en rappelant la proposition formulée par la sous-Commission de la Commission des Finances qui avait été transmise à tous les membres (doc. A.G./Comm. Finances (65) 4 Add. 1), selon laquelle le Secrétaire Général aurait dû informer l'Etat membre concerné que, suite à l'expérience négative de l'application des arrangements décidés par la 53^{ème} session de l'Assemblée Générale en vue de régulariser la position de la Bolivie, sur la demande de cet Etat (doc. A.G. (53) 10), la Commission des Finances insistait sur la nécessité qu'un Etat membre désireux de régulariser sa situation doive donner preuve de son intérêt envers l'Institut, en offrant de verser une somme plus importante vis-à-vis de ses contributions impayées (une somme correspondant au moins à deux années de contributions), et son ferme engagement de respecter ses obligations financières dans le futur, en ne reprenant pleinement son statut d'Etat membre et en ne recouvrant tous ses droits, y inclus le droit de vote en Assemblée Générale, qu'après quatre années consécutives de versements réguliers de ses contributions statutaires.

23. Le *Président* a constaté l'accord des membres de la Commission sur cette proposition qui a été par conséquent adoptée.

Point n. 8 de l'ordre du jour : Divers.

24. En l'absence d'autres interventions, le *Président* a clôturé la réunion à 12h10.

ANNEXE I**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour (AG/Comm. Finances (66) 1)
2. Nomination du Président de la Commission des Finances
3. Modification définitive du budget et Comptes pour l'exercice financier 2008 (AG/Comm. Finances (66) 2 et Comptes 2008)
4. Ajustements au budget de l'exercice financier 2009 (AG/Comm. Finances (66) 3)
5. Arriérés de contributions des Etats membres (AG/Comm. Finances (66) 4)
6. Projet de budget pour 2010 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice (AG/Comm. Finances (66) 5)
7. Etats membres inactifs
8. Divers

ANNEXE II

Liste des participants:

Mme Simone MAASSEN-KRUPKE	(Allemagne)
Mme Katharina WIESER	(Autriche)
M. Peter EGYED	(Canada)
M. Craig WEICHEL	
M. Keith EFFERN	(Etats Unis d'Amérique)
M. Claudio RAMUNNO	
M. Valery. FEDCHUK	(Fédération de Russie)
Mme Françoise TRAVAILLOT	(France)
M. Nicola TODARO MARESCOTTI	(Italie)
Mme Claire VILLAUME	
Mme Satoko KOIKE	(Japon)
M. Diego Alonso SIMANCAS GUTIÉRREZ	(Mexique)
Mme Claudia GIUNCHIGLIA	(Royaume Uni)
Mme Manuela LEIMGRUBER (<i>Chairperson</i>)	(Suisse)
Secrétariat d' UNIDROIT	
M. José Angelo ESTRELLA FARIA	(Secrétaire Général)
Mme Alessandra ZANOBETTI	(Secrétaire Général adjoint)